



**Taxi & Limousine
Commission**

Bill Heizen

*Commissaire/Président par
intérim*

Allan J. Fromberg

*Affaires publiques
frombera@tlc.nyc.gov*

Rebecca Harshbarger

*Affaires publiques
harshbargerR@tlc.nyc.gov*

33 Beaver Street

22nd Floor

New York, NY 10004

Avis : Changements des paiements TIF aux propriétaires

La TLC est en train d'élargir la portée des paiements du Fonds d'amélioration des taxis (Taxi Improvement Fund, TIF) aux propriétaires, tel que décrit ci-dessous.

Changements des paiements pour immatriculation

Tous les médaillons, que le médaillon doit immatriculer un véhicule accessible aux fauteuils roulants ou non, sont désormais éligibles aux paiements pour immatriculation lorsqu'ils déploient des véhicules accessibles aux fauteuils roulants. Pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'éligibilité, les propriétaires doivent :

1. s'inscrire au programme des propriétaires du TIF, et
2. immatriculer un véhicule accessible aux fauteuils roulants qui n'a jamais reçu de paiement pour immatriculation (basé sur le NIV du véhicule)

La nouvelle exigence en matière d'éligibilité s'applique aux immatriculations à partir du 1er janvier 2019.

Changements des paiements opérationnels

Les paiements opérationnels (anciennement appelés paiements « d'entretien » ou « d'inspection ») ne sont plus limités à une échéance maximum de quatre ans. Désormais les propriétaires percevront des paiements opérationnels tant que le véhicule accessible aux fauteuils roulants reste en service. En outre, la TLC augmente la fréquence de ces paiements de trois paiements par an à un paiement par trimestre. Pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'éligibilité, les propriétaires doivent :

1. s'inscrire au programme des propriétaires du TIF, et
2. s'assurer que le véhicule accessible aux fauteuils roulants immatriculé au médaillon complète un minimum de 250 trajets chaque trimestre et qu'il reste enregistré sur le répartiteur de taxis accessibles pendant qu'il est en service

Les paiements opérationnels seront effectués selon le calendrier ci-dessous :

Trimestre	Période d'étude des trajets TPEP	Date de paiement prévue
T1	janvier – mars	mai
T2	avril – juin	août

T3	juillet – septembre	novembre
T4	octobre – décembre	février

Si vous avez des questions sur la façon dont ces changements vous affectent, veuillez contacter le programme du Fonds d'amélioration des taxis de la TLC à tift@tlc.nyc.gov Vous pouvez également consulter notre [foire aux questions](#).